

mais compte-t-elle moins de pauvres toute proportion de population gardée? — La nécessité d'exempter de la cote mobilière et personnelle une partie de la population, et la statistique du paupérisme dans les villes les plus peuplées sont là pour prouver le contraire.

En attendant que des idées plus saines et des sentiments plus équitables prévalent dans ces questions d'impôt, les vins, trop fortement taxés aux portes des villes, s'écoulent avec lenteur. En affaiblissant la taxe dans les localités où les consommateurs sont en petit nombre, pour la rendre plus lourde dans les grands centres de population, on est arrivé à ce déplorable résultat du système actuel qui consiste à priver de vie une partie de la France, tandis que l'autre en est encombrée.

*Droit de détail.* — De toutes les variétés de l'impôt sur les boissons, celle-ci est la plus vicieuse. Dangereuse parce qu'elle est impopulaire, injuste parce qu'elle frappe le contribuable en raison inverse de sa fortune, pernicieuse à la santé publique parce qu'elle encourage, par son élévation, les falsifications les plus insalubres, doublement immorale, parce qu'elle est une provocation incessante à la fraude du marchand, et parce qu'en restreignant l'usage d'une boisson salubre, elle propage l'ivresse produite par l'alcool, rien ne la justifie, tout la condamne.

Quelques financiers philanthropes ont pourtant essayé de la réhabiliter. Cette taxe, disent-ils, restreint la consommation qui se fait au cabaret. Elle est une amende payée par le vice et une espèce d'invitation pour l'ouvrier à la vie de famille. A les entendre, on dirait que les établissements de détail ne répondent à aucun besoin réel, et qu'ils ne servent qu'à satisfaire les penchants à la paresse et à l'abrutissement. Cette appréciation est évidemment exagérée. Sans doute on abuse du vin vendu au détail, mais croit-on qu'on n'en use jamais avec modération? Certainement un nombre trop grand d'ouvriers perd beaucoup de temps et beaucoup d'argent dans les cabarets, mais pense-t-on qu'il n'y en a pas un plus grand nombre encore qui y trouve une satisfaction légitime et une consommation utile? On ne doit pas ignorer pourtant qu'il y a dans l'état actuel de la production en France, des classes nombreuses d'artisans qui ne peuvent trouver que dans des établissements soumis au droit de détail leur nourriture et leur boisson.

Il faut encourager, dit-on, la consommation du vin dans le sein de la famille, parce que là elle est utile à tous et n'est nuisible à personne. Nous approuvons ce projet; mais tous les ouvriers n'ont pas